DLP22-9-88029483

Avertissements agricoles® ILE DE FRANCE SPV

ISSN 0767-5542

Grandes cultures

BULLETIN N° 440 DU 15 SEPTEMBRE 1988 - ENVOI N° 24

TOURNESOL : Peu de pourriture grise .

ORGE D'HIVER: Semis précoces = risques plus élevés de jaunisse.

COLZA : Surveiller les altises.

POMME DE TERRE : Tout sur les anti-germinatifs.

TOURNESOL

Début des récoltes

■ BOTRYTIS : Peu développé sur capitules à partir des bractées senéscentes, il n'entraine pas de problème à la récolte.

■ PHOMOPSIS : Cette maladie du Sud Ouest n'a pas été observée dans notre région cette année.

ORGE D'HIVER - ESCOURGEON

■ JAUNISSE NANISANTE : Pour limiter les risques de jaunisse et les interventions contre les pucerons, évitez les semis trop précoces de la fin septembre.

COLZA

Les semis sont déjà bien avancés.

■ GROSSE ALTISE :

GROSSE ALTISE ADULTE



→ Installer les cuvettes . Dès le semis du colza, enterrer la cuvette jaune dans votre champ. Située à 10 m de la bordure, son fond doit suivre le niveau de la végétation. Les cuvettes permettent de capturer les adultes (3 à 4 mm de long) , qui arrivent sur la parcelle.

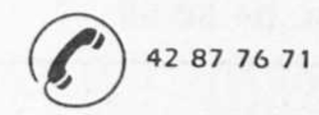
→ Repérer les morsures : les colzas sont sensibles aux morsures d'altises jusqu'au stade "2 feuilles vraies" . ILs doivent donc être surveillés jusqu'à cette période.

→ Intervention : Elle doit être déclenchée lorsque 3 pieds sur 10 présentent des morsures.

Ce seuil n'est pas atteint actuellement.

746

Ministère de l'Agriculture - D.R.A.F.
Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue Paul Doumer 93100 Montreuil



42 87 76 71

Publication périodique CPPAP n° 536 AD
Imprimerie S.R.P.V.
Directeur Gérant : Myriam HANRION

PRODUITS UTILISABLES

De la levée à la fin du repos hivernal		Produits utilisables (1)	
Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Matières actives	Spécialités commerciales
0,15 l. 0,10 l.		alphaméthrine	Fastac Fastac 10
0,07 l.		biphenthrine	Talstar
0,30 l.	0,30 l.	cyfluthrine	Baythroïd
0,25 l. 25 g. m.a./ha		cyperméthrine	Cymbush, Kafil super Nombreuses spécialités (2)
0,20 l.		deltaméthrine	Décis CE - Décis RU - Décis Flo
250 g. m.a./ha		endosulfan	Nombreuses spécialités (2)
0,60 l.		esfenvalérate	Sumi alpha
0,50 l.		fenvalérate	Sumicidin 10
0,20 l.		fluvalinate	Mavrik
0,15 l.		lambda cyhalothrine	Karaté
200 g. m.a./ha		lindane	Nombreuses spécialités (2)
200 g. m.a./ha		lindane huileux	Nombreuses spécialités (2)
1,5 l ou 1,5 Kg		malathion	Nombreuses spécialités (2)
1,25 Kg		méthidathion	Ultracide 20 bouillie - Ultracide 20 liquide
200 g. m.a./ha		parathion éthyl	Nombreuses spécialités (2)
200 g. m.a./ha		parathion méthyl	Nombreuses spécialités (2)
200 g. m.a./ha		parathion huileux	Nombreuses spécialités (2)
0,75 l.		endosulfan + parathion éthyl	Drifène AP - Ekadrine PE
1,0 l. 3,0 l.		lindane + parathion éthyl	Sopragam Typholine gamma 50
1,75 l.		lindane + parathion méthyl	Paralindex
0,75 l. 0,75 l.		phosalone + parathion méthyl	Fortène Taxylone

(1) Doses en l. ou Kg de produit commercial par ha

(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

POMME DE TERRE

CONTROLE DE LA GERMINATION :

Sur la page suivante, vous trouverez une note commune à divers organismes, concernant le contrôle de la germination des tubercules.
La semaine prochaine, nous vous communiquerons la deuxième partie de cette note, qui concerne les produits autorisés à la vente.

Afin d'obtenir la meilleure répartition possible, la poudreuse est généralement placée au-dessus du tapis élévateur ou répartiteur de tas. Ce tapis doit avoir une alimentation régulière, avec des pommes de terre sur une seule couche. La poudreuse doit répartir le produit sur toute la largeur du tapis et son débit doit correspondre à la quantité de tubercules transportée par unité de temps. **L'arrêt ou la mise en marche de la poudreuse et du tapis doit s'effectuer en même temps.**

Dose d'emploi

La quantité de produit à appliquer est calculée sur la base d'une tonne de pommes de terre stockée. Elle dépend essentiellement de la durée de conservation et de la concentration de matière active selon la spécialité commerciale (à vérifier sur l'étiquette des emballages).

Afin d'assurer une bonne efficacité du traitement antigerminatif et une teneur maximale en résidus de 0,5 mg/kg de tubercules épluchés, la dose théorique de matière active à appliquer est :

5 g/tonne pour une durée de 3 mois (octobre-décembre)
soit 10 g/tonne pour 6 mois (octobre à mars)
ou 15 g/tonne pour 9 mois (octobre à juin)

Cette dose doit être respectée dans tous les cas et une attention particulière doit être apportée dans le cas du poudrage, car la totalité du produit est en contact direct avec les tubercules.

Grâce à une meilleure homogénéité d'enrobage, la teneur en résidus des lots nébulisés est toujours inférieure à celle des lots poudrés.

POINTS IMPORTANTS A RESPECTER

- **L'efficacité d'un traitement antigerminatif est d'autant plus grande que la quantité de terre enrobant les tubercules est faible et que les tubercules sont secs.**
- L'application sur tubercules humides ou non mûrs provoque une concentration plus grande de matière active dans le tubercule.
- **La matière active n'a pas d'effet bactéricide, même à dose élevée.**
- Seule la thermonébulisation permet de réaliser le traitement antigerminatif après séchage des tubercules par ventilation avec l'air extérieur et facilite la cicatrisation des blessures.
- Les traitements par nébulisation doivent être réalisés avant tout début de germination. Respecter les dates d'intervention en fonction des doses utilisées, pour éviter toute germination interne.
- Les traitements par nébulisation nécessitent une hauteur de tas régulière et l'absence de cônes de terre (passages préférentiels de l'air à éviter).
- Le poudrage doit impérativement être réalisé à la mise en tas, en respectant les conseils ci-dessus.
- **Tout surdosage conduit à des effets de phytotoxicité (brûlure de l'épiderme) et à des teneurs en résidus élevées, et n'augmente pas l'efficacité du traitement.**

P47

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET
D.G.C.C.R.F.
Service de la Répression des Fraudes

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Direction Générale de l'Alimentation
Service de la Protection des Végétaux

C.N.I.P.T.
COMITE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE LA POMME DE TERRE

I.T.P.T.
INSTITUT TECHNIQUE DE LA POMME DE TERRE

LE CONTROLE DE LA GERMINATION DES POMMES DE TERRE

La législation interdit la commercialisation au consommateur de pommes de terre germées (Arrêté du 31 octobre 1961 - Article V - 1er Alinéa).

Les Règles et Usages du Commerce Intereuropéen des Pommes de Terre (R.U.C.I.P. Article 12 - 3ème Alinéa) précisent elles-aussi que les tubercules doivent être pratiquement non germés.

L'application d'antigerminatif est couramment pratiquée dès que la durée du stockage est supérieure à 2 mois.

L'emploi d'inhibiteurs chimiques permet de maintenir en état de dormance les tubercules en stoppant la division cellulaire et par conséquent la croissance des "yeux".

Les produits utilisés sont le chlorprophame (C.I.P.C.) ou le prophame (I.P.C.) en association avec le chlorprophame.

L'emploi de ces produits est réglementé par l'Arrêté du 25 septembre 1978 (Article 1er). L'autorisation est donnée **sous réserve** qu'au moment de la mise en vente, quelle que soit la destination de la marchandise, quelle que soit la méthode de traitement employée, le taux résiduel de la ou des substances précitées, évalué en chlorprophame, ne dépasse par **0,5 mg/kg de tubercules épluchés.**

METHODES DE TRAITEMENT

Les inhibiteurs peuvent être appliqués sous deux formes :

- par **thermonébulisation** ("gazage") à partir d'une formulation liquide pour pulvérisation ou pour nébulisation à chaud,
- par **poudrage** à partir d'une formulation poudre.

La thermonébulisation

La technique d'application d'une formulation liquide repose sur le principe d'une production de brouillards à partir de produits aérosols. Les générateurs de brouillard (Swingfog, Pulsfog, Electrofog) utilisent les effets conjugués d'un flux d'air à grande vitesse et d'une température élevée pour obtenir un spectre de gouttelettes très fines, de l'ordre de 10 à 60 microns.

La dispersion dans tout le tas de pommes de terre est assurée par la ventilation en circuit fermé. Le bâtiment doit être étanche et totalement fermé pendant l'application. Le système de ventilation doit être bien conçu pour assurer une bonne répartition de l'air dans le tas.

Le poudrage

La technique d'application repose sur l'utilisation, lors de la mise en tas, d'un distributeur de poudre à débit régulier et réglable. En aucun cas, la poudre ne peut être appliquée par dispersion dans le tas à l'aide de la ventilation. Contrairement à la thermonébulisation, il est donc impossible de refaire un traitement pour un stockage prolongé.

.../...